

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mai,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14 h 30 à La Palud sur verdon sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	9 + 6	15
Total des voix : 20		

Etaient présents :

5 représentants des communes (1 voix chacun) : Jean-Marie PAUTRAT, Allons ; Bernard CLAP, Trigance ; Jacques ESPITALIER, Quinson ; Raymonde CARLETTI : La Martre ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon.

1 représentant du Conseil département des Alpes de Haute Provence (2 voix) : Claude BONDIL

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix) : Michèle BIZOT-GASTALDI, Communauté de communes Alpes Provence Verdon ; Christophe BIANCHI, Durance Luberon Verdon Agglomération

1 représentant du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (3 voix) : Jean-Charles BORGHINI

Date de convocation
18/05/2022

Délibération
n°22_05_B5_13

Ont donné pouvoir :

Porteurs d'1 voix : Magali STURMA CHAUVEAU, Rougon à Michèle BIZOT-GASTALDI ; Arlette RUIZ (St Julien le Montagnier) à Jacques ESPITALIER ; Jean-Pierre BAGARRE, (Aiguines) à Raymonde CARLETTI ; Romain COLIN (Moustiers Ste Marie) à Bernard CLAP ; Philippe MARANGES (Castellane) à Jean-Marie PAUTRAT

Porteurs de 3 voix : Sophie VAGINAY-RICOURT (Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur) à Jean-Charles BORGHINI.

Convention de mise à disposition d'un groupe électrogène à « bienvenue à la ferme Alpes Provence » pour les marchés paysans 2022

Dans le cadre d'un partenariat engagé depuis 2010 sur la mise en œuvre et l'organisation conjointe des marchés paysans du Verdon à Moustiers Sainte Marie, le Parc du Verdon et l'association Bienvenue à la ferme Alpes Provence mettent en commun ingénierie et ressources dans cet objectif.

Le terrain historique mis à disposition par un agriculteur de Moustiers depuis 2010 n'est plus disponible depuis la saison 2019. Cependant en partenariat avec la commune de Moustiers-Sainte-Marie, les marchés paysans bénéficient d'un emplacement communal à proximité de l'ancien site.

Pourtant bien placé, ce site ne dispose du raccordement électrique. Depuis 2018 et suite à une non-conformité de l'installation électrique diagnostiquée par le service des routes du CD04, l'association BAF sollicite ainsi le Parc du Verdon pour un prêt « à nouveau » de son groupe électrogène durant la saison des marchés 2022.

Il est ainsi proposé une convention de partenariat relative au prêt de ce matériel consenti à titre gratuit.

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent le partenariat ainsi présenté ;
- autorisent le Président à signer cette convention ainsi que toute pièce utile à la réalisation de l'opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Suivent les signatures

Pour extrait conforme



Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le

et publication le